

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : Mairie de Milly-la-Forêt

Objet du marché :

ETUDE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (A.A.C.)

Etabli en application du Code des Marchés publics

**La procédure utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**

Date et heure limites de remise des propositions : Le 02 septembre 2010 à 12:00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- Article 1 - Acheteur
- Article 2 - Objet de la consultation
 - 2-1- Objet du marché
 - 2-2- Procédure de passation
 - 2-3- Forme du marché
- Article 3 - Dispositions générales
 - 3-1- Décomposition du marché
 - 3-2- Durée du marché - délais d'exécution
 - 3-3- Modalités de financement et de paiement
 - 3-4- Forme juridique de l'attributaire
 - 3-5- Délai de validité des propositions
 - 3-6- Variantes et options
 - 3-7- Autres dispositions
- Article 4 - Dossier de consultation
 - 4-1- Contenu du dossier de consultation
 - 4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4-3- Modification de détail au dossier de consultation
- Article 5 - Présentation des propositions
 - 5-1- Documents à produire
 - 5-2- Compléments à apporter au cahier des charges
 - 5-3- Langue de rédaction des propositions
 - 5-4- Unité monétaire
 - 5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis
- Article 6 - Jugement des propositions
- Article 7 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Mairie de Milly-la-Forêt

Adresse :

Mairie de Milly-La-Forêt
Direction des Services Techniques
Place de la République
91490 Milly-La-Forêt

Téléphone : 01.64.98.80.07
Télécopie : 01.64.98.79.21
Site internet : <http://www.milly-la-foret.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

ETUDE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (A.A.C.)

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 2 novembre 2010.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Le marché est divisé en 3 phases définies comme suit :

Phase N° 1 : Etude hydrogéologique du bassin versant souterrain

Phase N° 2 : Délimitation de l'A.A.C.

Phase N° 3 : Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

Les prestations seront exécutées dans les délais ci-dessous, à compter de la notification du marché :

12 mois

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions

3-7-1-Prestations réservées à une profession particulière

Les prestations sont réservées à une profession particulière en vertu des dispositions suivantes :

3-7-2-Autres dispositions particulières

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Mise en ligne du dossier de consultation sur le site internet de la ville : <http://www.milly-la-foret.fr>.

Les soumissionnaires devront s'authentifier auprès de Monsieur Patrick CHIARENZA (courriel : patrick.chiarenza@milly-la-foret.fr).

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

Justificatif candidature

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
- Lettre de candidature et habilitations du mandataire par ses contractants (DC4)
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Déclaration du candidat (DC5)
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du Code du travail.
- Attestations d'assurances

Affaire : Etude de L'Aire d'Alimentation des Captages (AAC)

Page 4/7

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, justifiant la satisfaction aux obligations fiscales et sociales (DC7), ou à défaut attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- Déclaration concernant le chiffre d'affaire réalisé au cours des trois derniers exercices

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement paraphé, daté et signé
- Cahier des clauses administratives particulières, paraphé, daté et signé (CCAP)
- Document descriptif du candidat développant son approche du programme : planning prévisionnel, détail des éléments de mission, etc ...
- Devis estimatif des prestations

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats retenus transmettent leur offre sous pli cacheté portant la mention suivante :

" Affaire – Etude de l'aire d'alimentation des captages (A.A.C.) - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Milly-la-Forêt
Direction des Services Techniques
Place de la République
91490 Milly-la-Forêt

Ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse ci dessous :

Mairie de Milly-La-Forêt
Direction des Services Techniques
Place de la République
91490 Milly-La-Forêt

Par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 40)
2. Prix (pondération : 30)
3. Délai d'exécution : (pondération : 30)

Offre appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : Monsieur Patrick CHIARENZA

Adresse :

Mairie de Milly-La-Forêt

Direction des Services Techniques

Place de la République

91490 Milly-La-Forêt

Téléphone : 01.64.98.80.07

Fax : 01.64.98.79.21

Courriel : patrick.chiarenza@milly-la-foret.fr

Adresse internet : <http://www.milly-la-foret.fr>

2) Renseignements techniques

Correspondant : Monsieur Patrick CHIARENZA

Adresse :

Mairie de Milly-la-Forêt

Direction des Services Techniques

Place de la République

91490 Milly-la-Forêt

Téléphone : 01.64.98.80.07

Fax : 01.64.98.79.21

Courriel : patrick.chiarenza@milly-la-foret.fr

Adresse internet : <http://www.milly-la-foret.fr>

3) Voies et délais de recours

Voies :

Tribunal administratif de Versailles
56, avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES

Téléphone : 01.30.21.11.19

Fax : 01.39.20.54.87

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

Délais de recours : 2 mois